



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDE VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 29
Membres représentés : 6
Membre absent : 0

OBJET : APPROBATION L'AVENANT N°2022-001 A LA CONVENTION N°201900602 – PRESTATION DE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE SIGNEE POUR LA PERIODE 2019-2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-deux septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain ASSOULINE pouvoir donné à M. Julien WEIL.
Mme Marianne VERON pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
Mme Séverine FAURE pouvoir donné à Mme CROCHETON-BOYER.
M. Cédric BACH pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à Mme Léna ETNER.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°19 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2022-001 A LA CONVENTION N°201900602 – PRESTATION DE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE SIGNEE POUR LA PERIODE 2019-2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°12 du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 portant approbation de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 entre la Caisse d'allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Mandé,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales a transmis à la ville de Saint-Mandé une proposition d'avenant à la convention n°201900602,

CONSIDERANT que cet avenant modifie notamment la liste des pièces justificatives à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne par la Ville de Saint-Mandé,

CONSIDERANT la nécessité de signer cet avenant afin de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Familles, petite enfance, vie scolaire et périscolaire réunie le 15 septembre 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 2022-001 à la Convention Enfance Jeunesse annexé à la présente délibération.

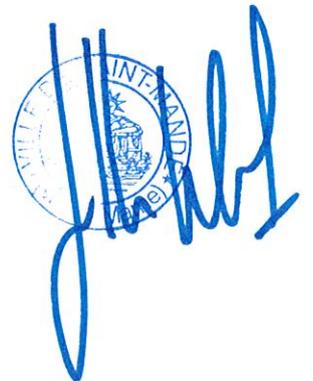
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les avenants qui pourraient intervenir pendant la période d'exécution de ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance,
Matthieu STENCEL



Le Maire,
Julien WEIL



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant n°2022-001 à la convention n°201900602 Prestation de Service Enfance & Jeunesse Ville de Saint-Mandé

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Entre :

La ville de Saint-Mandé, représentée par monsieur Julien Weil, maire, et dont le siège est situé 10 place Charles Digeon 94160 Saint-Mandé.

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, en la personne, de son directeur, monsieur Robert Ligier, représentant légal de la Caf, et dont le siège est situé 2, voie Félix Eboué - 94033 - Créteil Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention n°201900602 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Les modalités de financement

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance.

Article 2 : Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

L'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 2-1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 2 de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-001-2022-09224
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Article 3 : Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Article 4 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 5 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01 janvier 2022.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Créteil, le **03 AOUT 2022**

en 2 exemplaires originaux

Le directeur
de la Caf du Val de Marne

Le maire de la ville
de Saint-Mandé

Par délégation
Jacqueline POLIZZI
Directrice d'Action Sociale

Robert Ligier

Julien Weil
(CACHET & SIGNATURE)

Bureau de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de transmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : Fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »)

Annexe 4 : Le diagnostic

Annexe 5 : Les prix plafond

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTION	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS		
				2019	2020	2022
Module 1						
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 1 : Multi-accueil et halte-garderie "La Maison du Bois"	54 216,49 €	54 216,49 €	54 216,49 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 2 : Multi-accueil "Les P'tits Wollemis"	126 440,11 €	126 440,11 €	126 440,11 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 3 : Crèche parentale "Les Petits Castors"	30 186,37 €	30 186,37 €	30 186,37 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 4 : Développement de la crèche familiale	23 629,46 €	23 629,46 €	23 629,46 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 5 : Ram "Les Ribambins"	10 313,87 €	10 313,87 €	10 313,87 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	Fiche 6 : Ludothèque	16 830,00 €	16 830,00 €	16 830,00 €
Action antérieure	Accueil	Jeunesse	Fiche 7 : Développement Aish maternels (P) + (E)	62 378,41 €	62 378,41 €	62 378,41 €
Action antérieure	Pilotage	Enfance	Fiche 8 : Formations Bafa/Bafd	1 862,26 €	1 862,26 €	1 862,26 €
Total actions antérieures				325 856,97 €	325 856,97 €	325 856,97 €
Module 2						
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 9 : Développement du Ram "Les Ribambins"	10 634,25 €	10 423,21 €	10 014,41 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 10 : Laep "Les Ribambins"	10 538,74 €	10 440,12 €	10 235,74 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 11 : Réservation de places MA "LPC Saint-Mandé"	106 570,70 €	104 918,94 €	102 852,30 €
Action nouvelle	Accueil	Jeunesse	Fiche 12 : Aish ados "L'inter'Val" (ex "Les Marronniers")	7 690,63 €	7 690,63 €	7 690,63 €
Action nouvelle	Pilotage	Jeunesse	Fiche 13 : Poste de coordination Jeunesse	28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 15 : Création MA "Pasteur"			25 135,03 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 16 : Réservation de places MA "Babilou St-Mandé"			60 197,20 €
Total actions nouvelles Module 1				164 210,32 €	162 248,90 €	243 248,91 €
Module 2						
Action nouvelle	Accueil	Enfance	Fiche 14 : MA "La Maison du Bois" (flux complémentaire)	13 575,92 €	13 575,92 €	13 575,92 €
Total actions nouvelles Module 2				13 575,92 €	13 575,92 €	13 575,92 €

Fait à Créteil, le 03 AOUT 2022

Le directeur de la Caf du Val-de-Marne
Robert Ligier

Par délégation
Jacqueline POZZI
Directrice d'Action Sociale

Fait à Saint-Mandé, le

Le maire de la ville de Saint-Mandé
Julien Weil

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

NOM ACTION	2018			2019			2020			2021			2022		
	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux d'occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil
Actions antérieures															
Fiche 1 : Multi-accueil et halte-garderie "La Maison du Bois"	99,93	29 813	29 835												
Fiche 2 : MA "Les P'tits Wollemis"	83,03	66 055	79 560												
Fiche 3 : CP "Les Petits Castors"	84,38	33 024	39 136												
Fiche 4 : Dév crèche familiale	55,17	13 743	24 910												
Fiche 5 : Ram "Les Ribambins"	.	1	.												
Fiche 6 : Ludothèque	.	1 680	.												
Fiche 7 : Développement Aish maternels (P) + (E)	27,53	43 368	157 520												
Fiche 8 : Formations Bafa/Bafd	.	5	.												

NOM ACTION	2018			2019			2020			2021			2022		
	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux d'occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil	taux occupation (%)	Nb unités référence	capacité accueil
Actions nouvelles															
Fiche 9 : Développement du Ram "Les Ribambins"	.	1,45	.	.	1,45	.	.	1,45	.	.	1,45	.	.	1,45	.
Fiche 10 : Laep "Les Ribambins"	.	435	.	.	428	.	.	428	.	.	428	.	.	428	.
Fiche 11 : Réservation de places au sein du MA "LPC St-Mandé"	81,07	60 197	74 250	85,45	63 450	74 250	86,45	63 451	74 251	87,45	63 452	74 252	88,45	63 453	74 253
Fiche 12 : Aish ados "L'Inter'Val"	17,40	10 000	57 480	17,40	10 000	57 480	17,40	10 000	57 480	17,40	10 000	57 480	17,40	10 000	57 480
Fiche 13 : Coordination Jeunesse	.	1	.	.	1	.	.	1	.	.	1	.	.	1	.
Fiche 14 : MA "La Maison du Bois" (flux complétement)	86,27	151 763	175 916	86,27	151 763	175 916	86,27	151 763	175 916	86,27	151 763	175 916	86,27	151 763	175 916
Fiche 15 : MA "Le Babilou St-Mandé"
Fiche 16 : Réserve de places au sein du MA "Le Babilou St-Mandé"

Fait à Créteil, le 03 AOÛT 2022

Le directeur de la Caf du Val-de-Marne
Robert Ligier

Fait à Saint-Mandé, le
Le maire de la ville de Saint-Mandé
Julien Weil

Par délégation
Jacqueline POLIZZI
Directrice d'Action Sociale

Procédure de réception en préfecture
N° 1219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception en préfecture : 06/10/2022

ANNEXE 3 : FICHE(S) DETAILLEE(S) PAR ACTION

Fiche N°	Intitulé	Actions maintenues	Organisateur
1	Multi-accueil et halte-garderie « La Maison du Bois »	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
2	Multi-accueil « Les P'tits Wollemis »	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
3	Crèche parentale « Les Petits Castors »	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
4	Développement de la crèche familiale	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
5	Relais d'Assistantes Maternelles « Les Ribambins »	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
6	Ludothèque	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
7	Développement de l'activité des Alsh maternels périscolaires et extrascolaires	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
8	Formations BAFA/BAFD	2007/2022	Ville de Saint-Mandé
Fiche N°	Intitulé	Actions nouvelles	Organisateur
9	Développement du Relais d'Assistantes Maternelles « Les Ribambins »	2017/2022	Ville de Saint-Mandé
10	Lieu d'accueil enfants-parents « Les Ribambins »	2011/2022	Ville de Saint-Mandé
11	Réservation de places au sein du multi-accueil « LPC Saint-Mandé »	2015/2022	Ville de Saint-Mandé
12	Alsh ados « L'Inter'Val » (ex Les Marronniers)	2011/2022	Ville de Saint-Mandé
13	Poste de coordination Jeunesse	2017/2022	Ville de Saint-Mandé
Fiche N°	Intitulé	Flux complémentaires	Organisateur
14	Multi-accueil « La Maison du Bois »	2011/2022	Ville de Saint-Mandé
Fiche N°	Intitulé	Actions nouvelles	Organisateur
15*	Création du multi-accueil « Pasteur »	2022	Ville de Saint-Mandé
16*	Réservation de places au sein du multi-accueil « Babilou Saint-Mandé »	2022	Ville de Saint-Mandé

*Les fiches 15 et 16 sont intégrées dans l'avenant 2022-01 201900602

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

FICHE PROJET N° 15
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Multi-accueil « Pasteur »**

Adresse : 2 ter avenue Pasteur 94160 Saint-Mandé

Gestionnaire : Ville de Saint-Mandé

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : Ville de Saint-Mandé

Date d'ouverture : 29 août 2022

	2022
Capacité théorique	
Nombre de jours d'ouverture	82
Amplitude d'ouverture par jour	11,25
Nombre d'heures d'ouverture par an	922,5
Nombre de places contractualisées	26
Capacité théorique	23 985
Prévisions d'activité	
Nombre d'heures enfants	14 122
Taux d'occupation (en %)	58,88
Données financières prévisionnelles en €	
Total des dépenses (en €)	149 364

DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Saint Mandé a choisi d'ouvrir 26 places complémentaires sur la ville au 2 ter avenue Pasteur au regard du nombre de places en crèche demandé par la population.

CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Nature de l'accueil : Accueil collectif crèche, multi-accueil

Date prévue d'ouverture : Lundi 29 août 2022

Heures d'ouverture : De 07h30 à 18h45

Modalités d'accueil : Accueil régulier, occasionnel et d'urgence

Age des enfants accueillis : De 10 semaines à 3 ans

Prestation de Service Unique : Couches et repas fournis

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

AVIS D'OUVERTURE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Date : Visite de conformité prévue entre le 15 et le 31 juillet 2022

Capacité : 26 places + 15 % d'accueil en surnombre

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

FICHE PROJET N° 16
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Réservation de 20 places au sein du multi-accueil Babilou Saint-Mandé**

Adresse : 59 ter rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé

Gestionnaire : Evancia Babilou

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : Ville de Saint-Mandé

Date d'ouverture de la structure : 1er septembre 2018

	2022
Capacité théorique	
Nombre de jours d'ouverture par an	233
Amplitude d'ouverture par jour	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 563
Nombre de places contractualisées	20
Nombre total de places	30
Capacité théorique	76 890
Prévisions d'activité	
Nombre d'heures enfants	61 490
Taux d'occupation (en %)	80
Données financières prévisionnelles en €	
Total des dépenses	477 050
Dont subvention du partenaire	170 000

DESCRIPTIF DU PROJET

Afin de compenser une partie de la perte de places de crèche liée au déménagement de l'établissement du département rue de Bérulle qui comptait 90 places, la ville a décidé d'engager un marché sur 3 ans en réservant 15 places dans une entreprise de crèche et ce à compter de septembre 2020.

La société Evancia Babilou a remporté le marché pour 15 places de septembre 2020 à août 2021 puis 20 places de septembre 2021 à août 2023, date de l'arrêt du contrat.

En raison de différents recours des habitants de la ville de Saint-Mandé, la reconstruction de la crèche et la création de logements sociaux rue de Bérulle seront retardés pour une date indéterminée.

Le département qui louait des locaux rue Céline Robert à Vincennes (pour 60 places) a été dans l'obligation de déménager à nouveau dans d'autres locaux rue Anatole France à Vincennes.

Seuls 31 enfants saint-mandéens déjà présents dans la crèche pourront être accueillis jusqu'en août 2023. Il existe toujours des incertitudes sur l'offre de places du département au-delà de cette date.

Le déficit de places du département se faisant ressentir (plus de 59 places en septembre 2022), la ville renouvellera le marché de 20 places (voir plus) pour 3 ans à compter de septembre 2023.

Annexe 4 : Diagnostic

Annexe 4.1 : Eléments du diagnostic➤ Liste des territoires concernés

COMMUNES SIGNATAIRES	CODE INSEE
SAINT-MANDE	94067

A. Données socio-démographiques et socio-économiques➤ Données socio-démographiques au 31/12/2018

Nombre d'habitants (source Insee – RP14) : 22 275

Nb d'allocataires Caf	Nb de personnes couvertes	Nb de familles nombreuses	Part des familles nombreuses	Nb de familles monoparentales	Nb bénéficiaires Rsa socle
3 608	9 856	553	28,10 %	443	354

➤ Données socio-économiques au 31/12/2018

Taux d'activité de la population Caf 25/49 ans Femmes	Taux d'activité de la population Caf 25/49 ans Hommes	Nombre d'enfants selon la tranche d'âge dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif	
		0/5ans révolus	6/17 ans révolus
79,62 %	85,35 %	1 037	1 817

B. Répartition des familles en fonction du revenu

0,5 SMIC (< à 536,04)	1 SMIC (536,04 - 1 072,07)	1,5 SMIC (1 072,07 - 1 608,11)	2 SMIC (1 608,11 - 2 144,17)	3 SMIC (2 144,17 - 3 216,21)	4 SMIC (3 218,21 - 4 288,28)	Plus de 4 SMIC (> à 4 288,28)	Non renseigné
955	360	239	257	218	204	1 080	92

C. Répartition des familles allocataires selon les tranches de quotient familial

Répartition des allocataires selon le quotient familial		
Inférieur ou égal à 570 €	Supérieur à 570 €	Non renseigné
1 255	1 951	99

D. Equipements et services➤ Enfance avec versement Prestation de Service Ordinaire

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Type d'accueil / équipement	Gestionnaire	Nb places agréées	Nb actes (h/enfant)	Prix revient	Tx d'occupation*
CC Tourelle	Ville de Saint-Mandé	60	123 972	8,60 €	78,49 %
Crèche familiale		20	39 310	11,48 €	79,66 %
MA P'tits Wollémis		40	77 388	8,67 €	76,91 %
MA Pasteur		26	52 000	9,17 €	79,97 %
MA Maison du Bois	Crèche Attitude (DSP)	68	132 780	9,60 €	76,13 %
HG Maison du Bois		30	33 193	14,58 €	69,92 %
CP Petits Castors	Association Petits Castors	16	28 362	10,60 €	70,93 %
CC Berulle 1	CD du Val-de-Marne	60	98 530	11,94 €	58,52 %
CC Berulle-2		40	70 617	10,72 €	64,23 %
MA Babilou SM	Babilou	30	61 490	11,64 €	79,97 %
MA Sainte-Marie 2	Les Petits Tourbillons	13	22 000	9,52 €	68,68 %
MA LPC Saint-Mandé	Les Petites Canailles	60	121 621	10,44 €	79,19 %
MA Haya Mouchka	Association EJED	31	69 200	8,16 €	91,82 %
MA Païdou Saint-Mandé	Païdou	18	32 000	9,98 €	71,19 %
RAM	Ville de Saint-Mandé		1,45 ETP		
LAEP			435		

*nombre d'actes payés en N-1 / (amplitude d'ouverture sur N-1 x nombre de places agréées)

➤ Enfance sans versement de la Prestation de Service Ordinaire

Type d'accueil / équipement	Gestionnaire	Nb places agréées
MC Sainte-Marie 1	Les Petits Tourbillons	10
MC Païdou Joffre	Païdou	12
MC Grand Chêne	La Maison Bleue	10
MC Welina	People & Baby	10
MC Camomille	People & Baby	10
MC Le P'tit Nid	Le P'tit Nid	10

En 2017, 40 familles ont bénéficié de la PAJE structure, en confiant la garde de leur enfant aux micro-crèches.

L'offre pour l'accueil collectif a évolué avec l'implantation de nouvelles structures. Ainsi en 2018, les équipements pouvaient proposer 492 places, contre 572 en 2022.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

➤ Accueil individuel

Nb d'assistantes maternelles agréées	Capacité agréée	
	0-3 ans	3-6 ans
18	63	58

En 2017, 182 familles ayant opté pour la garde à domicile ont bénéficié de la PAJE GAD.
57 familles ont bénéficié de la PAJE AM.

➤ Jeunesse avec versement Prestation de Service Ordinaire

Type d'accueil	Gestionnaire	Nombre d'implantations
ALSH maternel : Périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Ville de Saint-Mandé	4
ALSH élémentaire : Périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Ville de Saint-Mandé	3
ALSH ados : Périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Ville de Saint-Mandé	1

Annexe 4.2 : Satisfaction des familles concernant l'offre d'accueil petite enfance**A. Evaluation quantitative de l'offre d'accueil « petite enfance »**

Nombre de demandes reçues en 2018	Antériorité des demandes		
	- de 3 mois	De 3 à 6 mois	+ de 6 mois
346	76	79	191

B. Evaluation qualitative de l'offre d'accueil « petite enfance »

Nb de demandes par type d'accueil	Nb de réponses satisfaisantes
-----------------------------------	-------------------------------

- Accueil collectif >160 h / mois	346	144
- Accueil collectif < 160 h / mois	71	65
- Accueil familial >160 h / mois	257	11
- Accueil familial < 160 h / mois	0	0
- Accueil parental >160 h / mois	16	16
- Accueil parental < 160 h / mois	0	0

Les familles ayant fait une demande pour l'accueil familial ont aussi fait une demande pour l'accueil collectif. Si elles n'ont pas obtenu de places en crèche familiale, elles auront pu être orientées vers l'accueil collectif.

Les familles n'ayant pas eu satisfaction de leur demande au sein des crèches municipales, sont orientées vers les structures départementales, micro-crèches, crèches inter-entreprises ou l'accueil individuel.

Elles peuvent bénéficier d'un rendez-vous avec une professionnelle du RAM ou à la Maison de la Famille, afin de les accompagner dans leurs démarches.

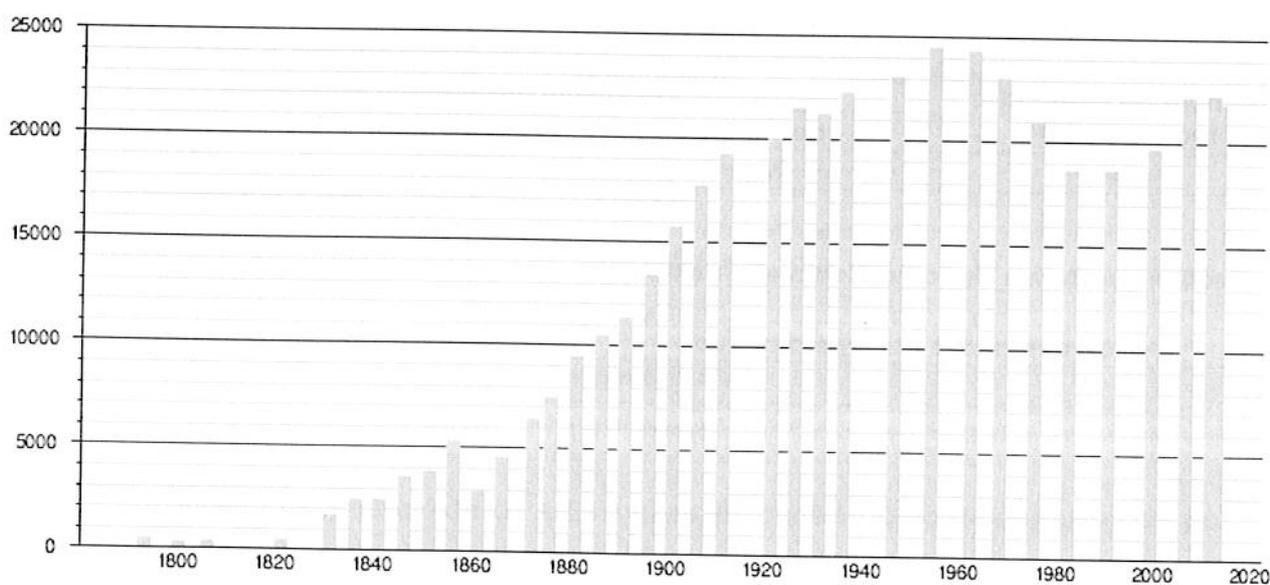
Annexe 4.3 : Etude de besoin caractérisant l'opportunité du projet sur le territoire choisi

1. Eléments de prospective

➤ Evolution de la population de Saint-Mandé

En 2018, la commune comptait 22 248 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du XXI^e siècle, les recensements des communes de plus de 10 000 habitants ont lieu chaque année à la suite d'une enquête par sondage, contrairement aux autres communes qui ont un recensement réel tous les cinq ans.

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Il s'agit d'une commune qui voit rajeunir sa population et qui enregistre environ 300 naissances par an sur les dernières années :

- 2016 : 314 ;
- 2017 : 301 ;
- 2018 : 298.

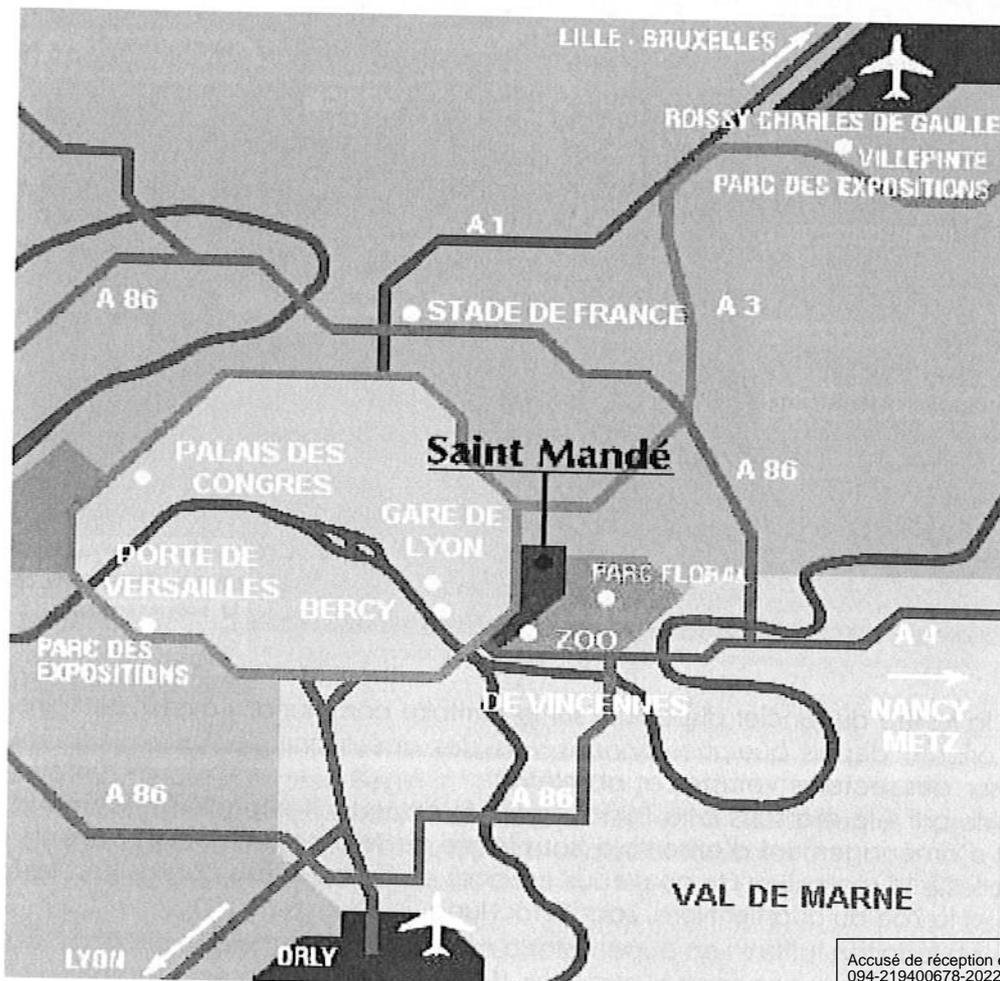
➤ Ville de Saint-Mandé : zone totalement urbanisée

Saint-Mandé, située à la porte d'entrée Sud-Est de Paris (Porte de Vincennes), avec sa petite superficie de 0,916 km² (soit 91,6 hectares) est l'une des plus petites communes de toute la région d'Ile-de-France.

Une conséquence de la petite superficie actuelle de Saint-Mandé est l'augmentation mécanique de la densité de population, qui avec plus de 24 000 personnes au km² est l'une des plus élevées d'Europe, mais cependant similaire au 12^{ème} arrondissement de Paris limitrophe. Le taux d'équilibre de la commune avec un maintien de la mixité sociale via des logements de taille intermédiaire et familiaux est difficile à maintenir car peu de surface constructible existe. Le prix du mètre carré étant très élevé, les familles s'installant à Saint-Mandé sont souvent issues de catégories socio-professionnelles supérieures.

Limitrophe de Paris et située en bordure du périphérique, la commune de Saint-Mandé se positionne dans la proximité économique de l'agglomération parisienne et du nouveau pôle de développement de Marne-La-Vallée.

Elle s'inscrit dans un environnement culturel de renom avec notamment le château et le bois de Vincennes avec son parc floral et son zoo, appelé à être restructuré à très court terme. Elle est également proche dit du « Paris qui s'éveille » (Grande Bibliothèque, Bercy, etc.), et sur l'axe qui relie l'Est de Paris à la Défense via le cœur de la capitale et les Champs Elysées.



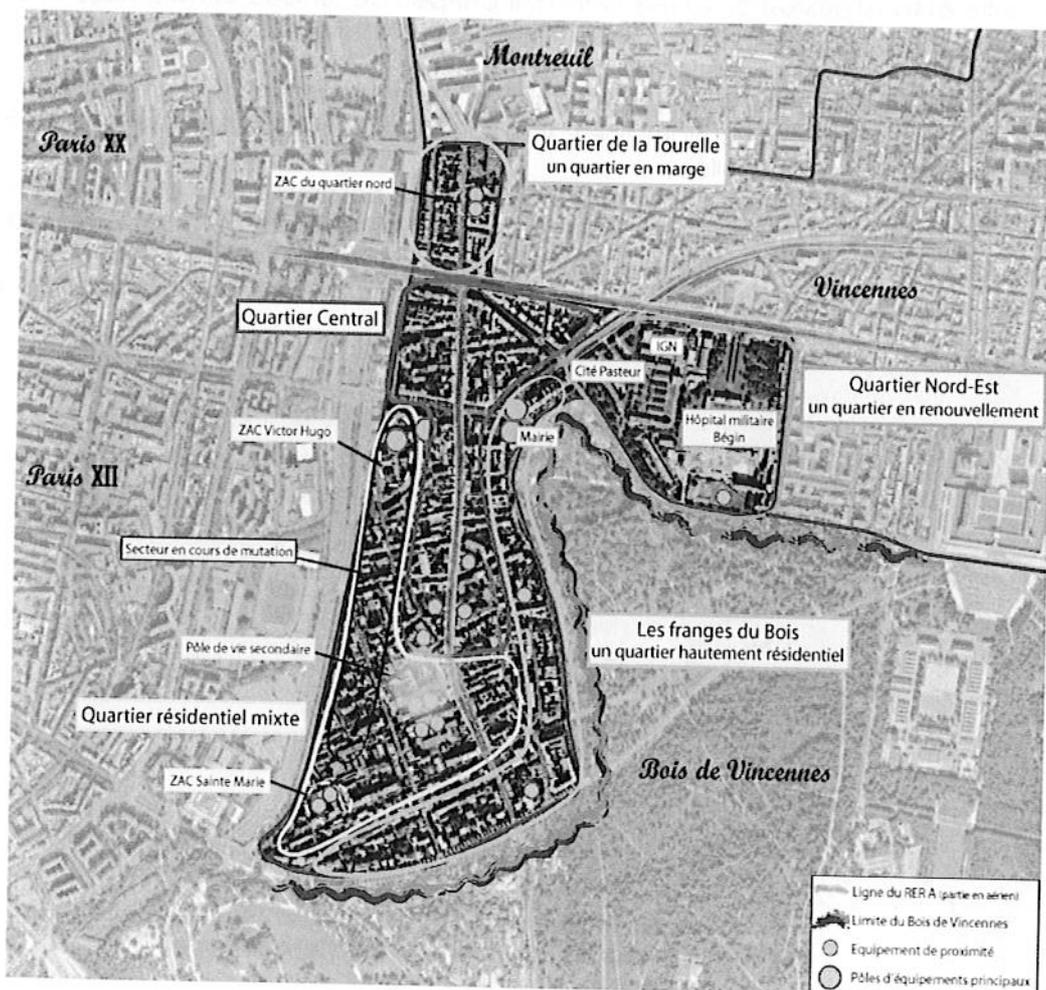
Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

L'Est parisien dans lequel s'inscrit la commune, est un territoire de projets, appelé à connaître des évolutions importantes :

- Opération de la Porte de Bercy dans la continuité de celle du Parc de Bercy et de Bercy expo ;
- Projet de couverture du périphérique entre Paris et Saint-Mandé (Porte de Vincennes) ;
- Renouveau économique du « Bas Montreuil ».

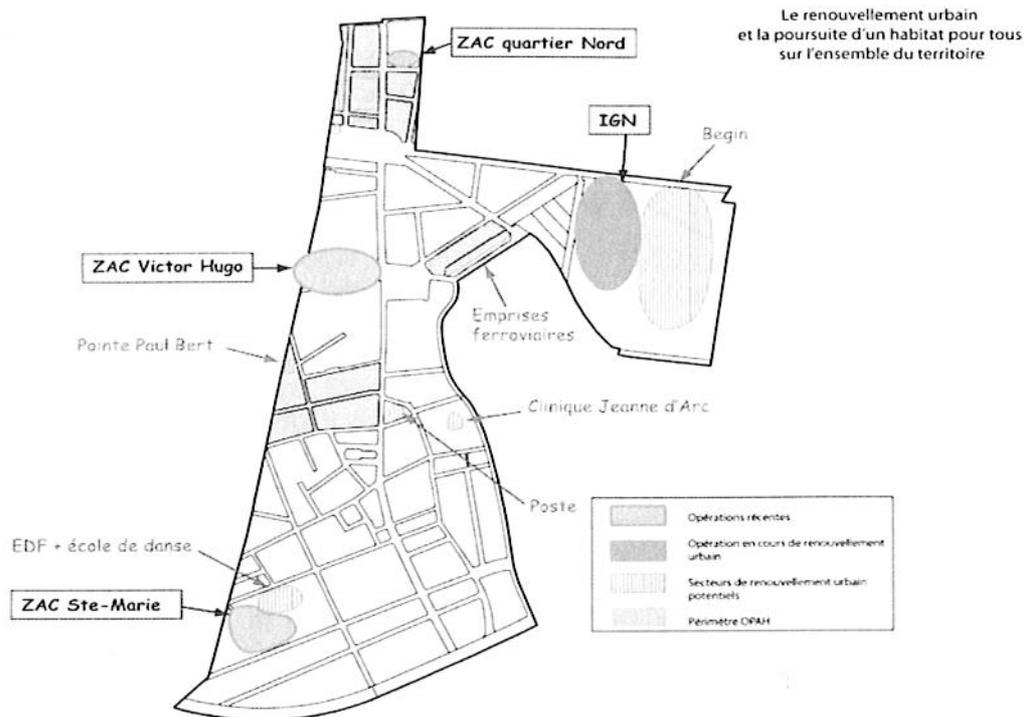
La commune constitue un territoire urbanisé et dense, sur lequel les réserves foncières, pour de nouvelles opérations d'aménagement, sont rares. C'est la raison pour laquelle, la ville de Saint-Mandé s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de renouvellement du tissu urbain de son territoire.

Saint-Mandé révèle aujourd'hui une morphologie urbaine globalement constituée de 5 grandes entités distinctes qui s'explique par le biais de son histoire, du caractère prégnant du Bois de Vincennes et des grands équipements.



En raison de la rareté du foncier disponible sur le territoire communal, l'avenir de Saint-Mandé s'est orienté depuis quelques années vers des opérations de renouvellement du tissu urbain sur des secteurs vétustes et obsolètes.

Ces opérations ont été réalisées à la fois au gré des opportunités foncières ou sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble, sous forme de ZAC notamment et qui ont également permis la réalisation de nouveaux espaces et équipements publics tels : la Zac Sainte-Marie et la Zac du quartier Nord, Zac Victor Hugo.



2. Des projets sur ce territoire

- **Implantation d'entreprises** : un projet d'implantation d'entreprises tertiaires est en cours au sud du site de l'IGN ;
- **Projet de construction de logements sociaux, accession à la propriété** :
 - 57 rue du Commandant Mouchotte : construction en cours de 11 logements sociaux et d'un EHPAD de 68 chambres ;
 - 59 rue du Commandant Mouchotte : construction imminente de 57 logements en accession et de 71 logements en résidence club personnes âgées ;
 - 9 rue de l'Alouette : construction en cours de 16 logements accession ;
 - 118 avenue du Général de Gaulle et 17 avenue Sainte-Marie : 9 logements ;
 - 118 bis avenue du Général de Gaulle : 6 logements ;
 - 3bis Poirier : 5 logements ;
 - 120 logements locatifs sociaux sur le site de l'Hôpital Bégin (terrain appartenant au Ministère de la Défense).
- **Le métrophérique Orbival** : cette nouvelle ligne passerait à Nogent-sur-Marne (gare la plus proche de Saint-Mandé) et relierait la gare Val de Fontenay (RER E) à Arcueil-Cachan (RER B). L'objectif est de relier les grands pôles économiques du « Grand Paris ». Elle devrait passer par Le Bourget, Noisy, Chelles, Créteil, Orly, Massy, Saclay, Versailles, la Plaine-Saint-Denis et La Défense. Sa liaison aux radiales ferrées permettra ainsi l'amélioration des dessertes des territoires comme Saint-Mandé.

➤ Particularités du territoire

La commune héberge trois institutions médicales importantes :

- l'Hôpital d'instruction des armées Bégin ;
- l'Institut le Val Mandé (anciennement l'Institut départemental des aveugles transféré à Saint-Mandé en 1889) pour la promotion et la réadaptation des aveugles ;
- le Samu social de Paris est installé depuis décembre 1996 dans l'hospice Saint-Michel.

Saint-Mandé accueille également le siège et la photothèque de l'Institut national de l'information géographique et forestière (ou IGN), ainsi que le siège social

de Métropole Française
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



**LES OFFRES D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE
DE LA VILLE DE
SAINT-MANDÉ**

- Structures privées (micro-crèche, crèches interentreprises)
- Crèches collectives municipales
- Crèche familiale
- Structure associative (crèche parentale)

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Aujourd'hui, la ville offre :

- 253 places d'accueil collectif municipal dont 55 places réservées avec nos partenaires privés. A ces places s'ajouteront 26 places avec le nouvel équipement avenue Pasteur pour un total de 279 places ;
- 20 places d'accueil chez les assistantes maternelles via la crèche familiale.

A ce chiffre s'ajoute :

- 60 places d'accueil collectif via le département (90 places en 2024/2025), en septembre 2022, le nombre d'enfants accueillis passera à 31 enfants car le département qui louait des locaux à Vincennes a pris la décision d'intégrer de nouveaux locaux à compter de septembre 2022 (toujours à Vincennes) et pourra accueillir uniquement les enfants déjà présents dans la structure. En effet, les travaux de construction de la crèche rue de Bérulle prenant du retard, le déficit de 59 places sur la commune ne pourra être rétabli qu'à partir de 2024/2025 dans le meilleur des cas ;
- 16 places en crèche parentale associative « les petits castors », places financées par la ville mais dont les attributions des places sont indépendantes des commissions municipales annuelles.

Les places en crèches et micro-crèches privées non dédiées prioritairement à la population Saint- Mandéennes :

- 60 places avec le gestionnaire privé « Les Petites Canailles » (35 places sont réservées par la ville de Saint Mandé) ;
- 30 avec le gestionnaire « Babilou » (20 places sont réservées pour 3 ans par la ville afin de compenser en partie les 30 places du département qui ont été gelées) ;
- 62 places en micro-crèches avec divers gestionnaires privés,
- 31 places avec le gestionnaire « Haya Mouchka » ;
- 13 places avec le gestionnaire « Les Petits Tourbillons »
- 18 places privées avec le gestionnaire « Païdou ».

Le nombre de places ouvertes en 2022 sur le territoire sans comptabiliser les assistantes maternelles libérales et les micro-crèches privées s'élèvent à 472 places.

Le nombre d'assistants(tes) maternels(les) agréés(ées) selon les données du département est de 24 professionnels(les) pour un nombre théorique de places de 57. Sur les 57 places, 20 proviennent des 8 assistantes maternelles qui exercent pour le compte de la crèche familiale de la ville. Il reste ainsi 37 places qui s'ajoutent aux places d'accueil individuel.

Synthèse de l'offre d'accueil pour la ville de Saint Mandé :

En sachant qu'il y a environ 290 naissances chaque année, le besoin théorique de place en crèche s'élève à 870 places

Evaluation des besoins de la population Saint Mandéenne

En 2021, la ville a recueilli **342 demandes** de place en crèche (chiffre arrêté en juin pour les commissions d'attribution des places). Les demandes sont effectuées en ligne par les familles via leur espace citoyen.

La ville a pu satisfaire **35,09 %** des demandes sur les places en accueil régulier sur l'année 2021. En effet, **seules 120 places** étaient disponibles avec les départs des enfants à l'école maternelle ainsi que les places bébés.

Ce taux passe à **39,47 %** avec les 15 places attribuées lors de la commission d'attribution du département (familles qui ont réalisées des demandes parallèles sur le site départemental). Les demandes de places en crèches municipales sur une année complète ont été de **412**, 70 demandes n'ont pu être traitées car elles sont arrivées après les commissions d'attributions qui ont lieu en avril mai juin de chaque année.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220928-DEL19-28SEPT22-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Les familles Saint-Mandéennes privilégient le mode d'accueil collectif au détriment de l'accueil chez les assistantes maternelles. Nous constatons une désaffection des familles de ce mode d'accueil y compris dans la crèche familiale de la ville.

Construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier de la crèche avenue Pasteur.

Dans le quartier d'implantation de la nouvelle crèche, une nouvelle construction de 120 logements sociaux familiaux (villa Moynet) a vu le jour sur le site de l'Hôpital BEGIN, cette nouvelle construction fera très probablement envoler le nombre de demande de places de crèche d'ici la fin de l'année 2022 et le début d'année 2023.

Statistiques des places communales attribuées

STATISTIQUES COMMISSIONS 2021 PLACES REGULIERES CRECHES				
Commissions 2021	Enfants nés en 2019	Enfants nés en 2020	Enfants nés en 2021	TOTAUX
Demandes de place	58	115	169	342
Places attribuées La Tourelle	3	5	18	26
Places attribuées Les p'tits wollemis	13	14	0	27
Places attribuées MDB1	5	1	23	29
Places attribuées MDB2	0	6	4	10
Places attribuées crèche familiale	3	4	5	12
Places attribuées Babilou	0	1	5	6
Places attribuées Les petites canailles	2	4	4	10
Total places attribuées	26	35	59	120
Taux de satisfaction	44,83%	30,43%	34,91%	35,09%
Places attribuées Berulle	28	41	66	135
AVEC BERULLE	48,28%	35,65%	39,05%	39,47%

La ville a recueilli 35 demandes de familles qui souhaitaient des places en demi-journée au multi-accueil de la maison du bois 2. La structure a pu répondre à 91,43 % des demandes en 2021.

STATISTIQUES PLACES ATTRIBUEES HALTE GARDERIE			
<i>commissions</i>	<i>Enfants nés en 2019</i>	<i>Enfants nés en 2020</i>	TOTAUX
Demandes de place Halte	22	13	35
Places attribuées sur les demandes halte-garderie	19	13	32
Total places attribuées	19	13	32
Taux de satisfaction	86,36%	100,00%	91,43%

STATISTIQUES COMMISSIONS 2022 PLACES REGULIERES CRECHES, DEMANDES EFFECTUEES JUSQU'AU 15 MAI				
commissions	Enfants nés en 2020	Enfants nés en 2021	Enfants nés en 2022	TOTAUX
Demandes de place	50	144	103	297
Places attribuées La Tourelle	2	6	18	26
Places attribuées Les p'tits wollemis	13	14	0	27
Places attribuées MDB1	4	1	21	26
Places attribuées MDB2	0	10	0	10
Places attribuées crèche familiale	2	4	3	9
Places attribuées crèche Pasteur	5	11	10	26
Places attribuées Babilou	1	3	5	9
Places attribuées Les petites canailles	0	2	11	13
Total places attribuées	27	51	68	146
Taux de satisfaction	54,00%	35,42%	59,65%	47,40%
Places attribuées Berulle				0
AVEC BERULLE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Pour l'année 2022, en intégrant les 26 places de la nouvelle crèche avenue Pasteur, le taux de couverture sur les places municipales s'élèvera à 47,40 %. Concernant le nombre de demande, seules les dossiers reçus entre janvier et mi-mai 2022 ont été comptabilisés.

Annexe 5 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ¹ 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ² et parental* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

¹ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts datés et signés	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN, ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
Opportunité de signer	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Opportunité de signer	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention

Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture</p> <p>Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.</p> <p>Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives</p>	Attestation de non changement de situation
Vocation	<p>Numéro SIREN / SIRET</p> <p>Statuts datés et signés</p>	
Destinataire du paiement	<p>Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)</p>	
Capacité du contractant	<p>Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.</p>	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	<p>Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)</p>	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p>Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p> <p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>	<p>Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p> <p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>
Diagnostic territorial	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</p>	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</p>
Eléments financiers	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>
Activité	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>

		développement)
--	--	----------------

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>